

Non classifié

DSTI/ICCP(2002)5



Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

06-Mar-2002

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INDUSTRIE  
COMITE DE LA POLITIQUE DE L'INFORMATION, DE L'INFORMATIQUE  
ET DES COMMUNICATIONS**

DSTI/ICCP(2002)5  
Non classifié

**RAPPORT DE LA CONFERENCE MONDIALE DE L'OCDE SUR LA POLITIQUE  
DES TELECOMMUNICATIONS POUR L'ECONOMIE DU NUMERIQUE**

**Doubaï, Emirats Arabes Unis, 21-23 janvier 2002**

*Ce document contient un résumé des travaux de la conférence, la déclaration finale et la liste des participants. Ce rapport est communiqué aux délégués pour information. L'ordre du jour, les interventions et l'exposé des enjeux de la conférence peuvent être consultés sur le site Internet de la conférence : <http://www.oecd.org/sti/telecom>*

Contact: M. Dimitri Ypsilanti; tél: +33 1 45 24 94 42; Fax: +33 1 44 30 62 59;  
E-mail: [dimitri.ypsilanti@oecd.org](mailto:dimitri.ypsilanti@oecd.org)

**JT00122054**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'OCDE SUR LA POLITIQUE DES TELECOMMUNICATIONS POUR L'ECONOMIE DU NUMERIQUE.....	3
Ouverture de la conférence et allocutions de bienvenue .....	3
Session I : La concurrence dans les télécommunications et son impact sur l'évolution de l'économie.....	4
Session II : Le processus d'évolution des marchés des télécommunications .....	7
Session III : Études de cas sur la libéralisation des marchés des télécommunications.....	10
Session IV : Encadrements et sauvegardes réglementaires .....	12
Allocutions de clôture.....	14
ANNEXE I : DÉCLARATION FINALE .....	14
ANNEX II : LISTE FINALE DES PARTICIPANTS .....	17

## RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'OCDE SUR LA POLITIQUE DES TELECOMMUNICATIONS POUR L'ECONOMIE DU NUMÉRIQUE

### Dubai Internet City

Lundi 21 janvier et mardi 22 janvier 2002

Jumeirah Beach Hotel, Doubaï, Emirats arabes unis

L'OCDE a organisé, en collaboration avec Dubai Internet City de Doubaï (Émirats Arabes Unis), une conférence mondiale sur la politique des télécommunications pour l'économie du numérique qui s'est tenue à Doubaï les 21 et 22 janvier 2002.

La conférence a réuni environ 250 participants comprenant des ministres, des hauts fonctionnaires, des représentants des autorités de régulation, d'entreprises et de la société civile des pays Membres de l'OCDE et d'une vingtaine d'autres pays, ainsi que des représentants des organisations internationales. Les sessions de la conférence ont été consacrées à un certain nombre de problèmes actuels ou récemment apparus dans les politiques des télécommunications. On trouvera ci-dessous un bref résumé des sessions de la conférence.

### Ouverture de la conférence et allocutions de bienvenue

La conférence, à l'ouverture de laquelle ont assisté le Prince héritier de Doubaï et le Ministre de la défense des Emirats Arabes Unis, le Général **Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum**, a débuté par les allocutions de bienvenue de **M. Ahmed Binbyat**, Directeur général de Dubai Internet City, et de **M. Michael Tiger**, Président du Groupe de travail sur les politiques en matière de télécommunications et de services d'information et Conseiller principal à Industry Canada. Dans son allocution, M. Binbyat a évoqué les défis que doivent relever les pays en voie de développement dans le secteur des télécommunications. Il a indiqué que chaque pays doit prendre des mesures adaptées à sa situation particulière et a souligné l'importance d'une saine concurrence dans les télécommunications pour soutenir l'ensemble de l'économie nationale et créer de nouveaux emplois. Il a également déclaré que pour mener à bien le processus de privatisation des entreprises nationales de télécommunications, il est nécessaire de prendre en compte la situation économique générale du pays. M. Binbyat a ensuite insisté sur l'importance du dialogue entre pays en voie de développement dans le contexte actuel d'effacement des frontières lié aux nouvelles technologies de télécommunication. Enfin, il a remercié l'OCDE pour le soutien apporté aux pays en voie de développement afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs.

Dans son allocution, M. Tiger a commencé par remercier M. Binbyat et le personnel de Dubai Internet City d'avoir bien voulu accueillir la conférence. Il a ensuite brossé à grands traits l'évolution structurelle du secteur des télécommunications au cours des dix dernières années dans les pays de l'OCDE, qui sont passés d'une situation de monopole à l'introduction de la concurrence, ainsi que les développements

rapides de la technologie dans les domaines de la téléphonie mobile, des communications par satellite et du réseau Internet. M. Tiger a noté le développement de la privatisation, de l'investissement étranger et des joint-venture au Moyen-Orient. Il a souligné le besoin toujours actuel d'efforts internationaux pour le développement des télécommunications en indiquant que 50% de la population mondiale n'a jamais utilisé un téléphone et que d'importantes disparités subsistent entre pays développés et pays en voie de développement en ce qui concerne leurs niveaux respectifs de développement des télécommunications. Toutefois, on assiste dans les économies émergentes à un développement rapide de la téléphonie mobile qui, dans certains cas, dépasse celui de la téléphonie fixe. L'Internet progresse aussi rapidement et M. Tiger a souligné le fait que les Emirats Arabes Unis sont aujourd'hui en tête des États arabes de ce point de vue. Il a conclu son allocution en indiquant que les progrès rapides réalisés dans le domaine de l'Internet, ainsi que dans d'autres secteurs des télécommunications, sont le résultat des politiques gouvernementales et que Dubai Internet City montre la détermination du gouvernement à encourager le développement de l'Internet.

### **Session I : La concurrence dans les télécommunications et son impact sur l'évolution de l'économie**

**M. Dimitri Ypsilanti** (OCDE) a ouvert la première session en présentant une vue d'ensemble de l'expérience des pays de l'OCDE en matière de libéralisation des télécommunications pendant la dernière décennie et en mettant en évidence les avantages ayant résulté de ces réformes. Les arguments utilisés dans de nombreux pays en voie de développement pour s'opposer à ce type de réformes sont identiques à ceux qui étaient utilisés au début des années 90 dans certains pays de l'OCDE pour maintenir une situation de monopole sur le marché des télécommunications. Toute une gamme d'indicateurs montrent que les résultats de la libéralisation du marché et de l'introduction de la concurrence sont nettement positifs. Les données de l'OCDE montrent que l'introduction de la concurrence s'est traduite par un doublement de l'investissement et par une augmentation de l'emploi dans le secteur des télécommunications au cours des années 90. En outre, bien que les entreprises en place aient perdu certaines parts de marché, ce phénomène a été plus que compensé par l'expansion globale du marché. Les prix des télécommunications ont également baissé dans l'ensemble. La concurrence a également été importante pour le développement du commerce électronique, comme le montrent les données sur la croissance des serveurs sécurisés et des réseaux à large bande. Le développement de la concurrence sur les marchés des télécommunications a dépendu essentiellement de la détermination des autorités de régulation à agir en faveur de la concurrence. Le soutien apporté par l'OCDE à l'introduction de la concurrence n'est pas l'expression de certitudes dogmatiques mais repose sur l'expérience de ses pays Membres. L'expérience des divers pays de l'OCDE montre également que les arguments mettant en avant certaines situations particulières ou des caractéristiques géographiques spécifiques pour s'opposer à l'introduction de la concurrence ne sont pas fondées.

**M. Ian Martin** (Macquarie Bank, Australie) a présenté l'Exposé des enjeux élaboré pour la conférence. Les défis à relever pour permettre un développement rapide du secteur des télécommunications sont les suivants : faire en sorte que ce développement contribue à la richesse économique, améliorer les performances des opérateurs et perfectionner les technologies afin de répondre aux divers besoins des utilisateurs. L'expérience montre que la libéralisation, soutenue par une réglementation en faveur de la concurrence, est le meilleur moyen de répondre à ces défis. La libéralisation des marchés des télécommunications s'est traduite par des gains du point de vue de la baisse des prix, du rééquilibrage des tarifications, du service universel, des effets d'entraînement et de mise en réseau, du choix pour le consommateur et de l'efficacité des opérateurs, ainsi que par une amélioration de la productivité, autant de facteurs qui contribuent au développement économique et social. S'agissant des obligations de service universel, M. Martin a souligné qu'il est important de répercuter les coûts réels au niveau des prix et d'éviter les subventions indirectes. Il a ensuite présenté les différentes approches mises en œuvre en Australie, en Europe et aux États-Unis pour libéraliser les marchés. En conclusion, le processus de

libéralisation est justifié par l'expérience qui montre que les consommateurs et les entreprises ont bénéficié de l'introduction de la concurrence mais il est nécessaire de maintenir certaines sauvegardes de la concurrence tel que le système d'égalité de l'accès, la présélection des opérateurs ou les LLU/LRIC. En outre, la neutralité concurrentielle et un organe de contrôle indépendant sont nécessaires.

**S.E. Ahmad Humaid Al Tayer** (Ministre des communications, Président-directeur général, Etisalat, Émirats Arabes Unis) a d'abord souligné le rôle accru des télécommunications à l'ère numérique en rappelant l'objectif visant à faire de Dubaï une plaque tournante des télécommunications dans la région. Le Ministre a ensuite présenté le processus de privatisation mené dans les Émirats Arabes Unis et l'action du gouvernement pour remédier à la situation des zones rurales et développer le secteur des télécommunications en demandant au secteur privé de participer, en coopération avec des entreprises étrangères. Le résultat est que les Émirats Arabes Unis sont maintenant en tête de la région, y compris en ce qui concerne les nouveaux services comme le GSM. Le nombre de lignes téléphoniques est passé de 36.000 en 1976 à plus d'un million aujourd'hui et le nombre d'abonnés à l'Internet devrait aussi atteindre un million en 2002. De nouveaux emplois ont été créés. Bien que conscient des demandes croissantes en faveur de la suppression des obstacles économiques et de l'ouverture du marché à la concurrence, le Ministre a déclaré qu'à l'heure actuelle, l'amélioration des services lui semble plus importante que l'ouverture du marché. En conclusion, le Ministre a remarqué que les changements en cours dans les Émirats Arabes Unis n'en sont encore qu'à leurs débuts et que de nombreux défis devront encore être relevés à l'avenir mais qu'il est déterminé à ce que les Émirats Arabes Unis offrent les meilleurs services de télécommunication.

A la suite des exposés, divers points couvrant plusieurs aspects ont été soulevés par les participants. La discussion a abordé la question des performances financières des nouveaux entrants dans les pays de l'OCDE et, en particulier, les raisons de la faillite de certains opérateurs concurrentiels locaux. Il a été observé à ce propos qu'après plus d'un siècle de monopole, de nombreuses entreprises ont essayé de pénétrer sur le marché et que les entreprises inefficaces ont été contraintes d'abandonner le marché. La question de savoir si l'introduction de la concurrence est indiquée dans les petits pays a aussi été évoquée. Sur ce point, il a été réalisable que le rôle des autorités de régulation n'est pas de définir à l'avance le nombre d'opérateurs mais d'assurer la mise en place de sauvegardes de la concurrence. Une question a également été posée au Ministre au sujet de l'exemption des Émirats Arabes Unis des accords de l'OMC et de leur stratégie pour 2005. Dans sa réponse, le Ministre a remarqué que les Émirats Arabes Unis sont déjà l'un des marchés les plus ouverts de la région mais que le gouvernement est toutefois attentif à la concurrence et à ses effets sociaux.

Pendant la seconde partie de la Session I, **M. Michael Armitage** (Morgan Stanley) a présenté le point de vue des marchés financiers. La libéralisation des télécommunications en Europe s'est traduite pendant les années 90 par une multiplication par dix des investissements et par d'énormes gains d'efficacité. De bonnes performances ont aussi été observées du point de vue des bénéficiaires nets et du rendement des participations. Toutefois, une brusque chute des évaluations est intervenue en 2000 et 2001 avec l'accroissement des inquiétudes au sujet de la rentabilité. Un facteur déterminant de ce point de vue a été l'inquiétude suscitée par la dette accumulée lors des achats de bandes de fréquences pour les services de téléphonie mobile de troisième génération. Les réseaux à large bande constituent un secteur potentiel de croissance pour l'avenir. La déréglementation a fortement stimulé les économies et, malgré certaines erreurs et la révision à la baisse des valeurs d'actifs dans les pays développés, le malaise actuel est temporaire.

**M. John Butler** (British Telecom) a évoqué l'expérience de British Telecom en matière de libéralisation en indiquant que BT était l'opérateur historique au Royaume-Uni mais un nouvel entrant ailleurs. L'ouverture à la concurrence du marché anglais a d'abord pris la forme d'un duopole de 1983 à 1991, avant l'introduction de la pleine concurrence, et de nouveaux services sont apparus au fur et à mesure des

progrès de la libéralisation. Ces services ont inclus notamment : l'accès indirect, la présélection des opérateurs, les services en gros pour fournisseurs de services, la mise à disposition de circuits privés concurrentiels et la portabilité. M. Butler a également fourni des exemples des obligations auxquelles doit se soumettre British Telecom en matière de contrôle des prix et de tarifs forfaitaires mensuels d'accès à Internet. BT a dû évoluer sous la pression de la concurrence. Par exemple, le nombre de salariés de BT a baissé jusqu'à une date récente mais connaît depuis peu une légère augmentation. La part de marché contrôlée par BT a diminué du point de vue du volume d'appels mais la rentabilité s'est accrue. Par ailleurs, les prix ont baissé et la qualité du service s'est améliorée.

**M. Philip Sayer** (Reuters Ltd.) a exposé le point de vue des entreprises utilisatrices sur la libéralisation des télécommunications, notamment en ce qui concerne la tarification, la disponibilité de l'infrastructure, ainsi que l'évolution mondiale de l'offre de services de télécommunications. Il a présenté des données sur les prix de location des lignes et d'accès aux réseaux à large bande dans la région du Golfe persique montrant que, malgré certaines réductions, en ce qui concerne les circuits locaux à 64kbit/s et à 2Mbit/s, les prix restent très élevés dans certains pays de la région. Les tarifs des circuits internationaux à 2 Mbit/s, en particulier, sont trois fois plus élevés qu'en Europe où les prix ont continué à baisser à un rythme plus soutenu. Au niveau mondial, avec les progrès de la libéralisation, les prix baissent également, les baisses les plus notables étant intervenues en Chine où les prix ont diminué de 50% en 2000. M. Sayer, enfin, a relevé que la concurrence, bien que favorisant la croissance du commerce électronique, entraîne également un élargissement du fossé numérique, la croissance en Europe et en Amérique du Nord conduisant au développement de secteurs comme celui des serveurs sécurisés.

**Mme Michelle Childs** (Consumer Association) a indiqué, à la fin de la Session I, que le point de vue de « l'offre » est bien représenté dans les discussions sur les politiques et qu'il est très important de connaître aussi le point de vue des consommateurs. Elle a déclaré que l'introduction de la concurrence dans les télécommunications a eu des retombées positives pour certains consommateurs mais non pour tous. Les bénéfices directs ont été la baisse des prix, un plus grand choix et l'accès à de nouveaux services. L'analyse, cependant, a le plus souvent été axée sur l'offre et une plus grande attention doit être accordée aux consommateurs car leur comportement n'est pas toujours bien compris par les économistes. L'attention privilégiée accordée aux entreprises et aux consommateurs urbains doit être équilibrée par une meilleure prise en compte des besoins des consommateurs des zones rurales. En ce qui concerne le fossé entre pays développés et pays en voie de développement, Mme Childs pense que ces derniers pourraient brûler certaines étapes du développement, la question essentielle étant celle de la nature et du contrôle de l'infrastructure. Évoquant le rôle éventuel des organisations de consommateurs, elle a indiqué que celles-ci pourraient notamment fournir conseils et informations, de manière formelle et informelle, en vue de l'élaboration de la législation de la concurrence, ainsi que dans les processus réglementaires. Pour les consommateurs, les facteurs justifiant un changement de fournisseur sont très importants. De ce point de vue, la situation semble favoriser les entreprises en place car les consommateurs ne changent de fournisseurs que sur la base d'avantages clairs. Pour surmonter les obstacles en ce domaine, il est nécessaire de fournir aux consommateurs des informations leur permettant de comparer les systèmes complexes de tarification. Les problèmes de fossé numérique du point de vue de l'âge, des compétences et de l'accès au commerce électronique doivent également être pris en compte. Il ne peut y avoir une solution unique à tous les problèmes. Les sanctions prévues dans la législation sur la concurrence, la réglementation spécifique du secteur, la législation générale concernant la protection du consommateur, l'autorégulation et l'éducation sont autant d'outils nécessaires.

Les points évoqués dans la discussion ont porté notamment sur la nécessité d'une réglementation en faveur des consommateurs et sur le degré d'intervention de l'instance de régulation en faveur de la protection des consommateurs. La réglementation a un rôle à jouer, par exemple, dans le contrôle de l'information sur les prix et de la publicité mensongère et dans le réexamen régulier des obligations de service universel. La question a également été soulevée des critères utilisés par l'autorité de régulation du Royaume-Uni pour

définir l'« opérateur historique » et le cadre d'une nouvelle directive de l'Union européenne a été précisé en relation avec les obligations de service universel.

## **Session II : Le processus d'évolution des marchés de télécommunications**

**M. Tarek Kamel** (Ministère des communications et des technologies de l'information, Égypte) a présenté une vue d'ensemble des progrès réalisés en Égypte et des perspectives d'avenir dans ce pays. Il a qualifié les années 1998-2000 de période de « boom international des technologies de l'information et de la communication », avec la déréglementation des marchés européens de services de communication. Pendant cette période, l'offre de services et la confiance des investisseurs dans le secteur se sont accrues. L'Égypte a institué une autorité indépendante de régulation des télécommunications en 1998, créé le ministère de la communication et des technologies de l'information en 1999 et développé le premier plan national pour les technologies de l'information et de la communication en 1999. Ce plan prévoit une réforme législative et l'adoption d'une nouvelle loi unique sur les télécommunications. Il prévoit également le développement des infrastructures par l'introduction de nouvelles technologies (ADSL et LMDS) et celui des entreprises au moyen de la déréglementation du marché des télécommunications en faveur de l'investissement privé. Un service gratuit d'accès à l'Internet a été lancé en janvier 2002 et couvrira l'ensemble de l'Égypte vers le milieu de 2002. La libéralisation a eu un impact positif sur le développement des infrastructures et des services de télécommunication en Égypte et le gouvernement est déterminé à mener à terme le processus de libéralisation et à devenir un acteur de l'industrie internationale des télécommunications. M. Kamel a en outre indiqué que l'Égypte est maintenant prête à collaborer avec d'autres acteurs de la région.

**M. Hank Intven** (McCarthy Tétrault, Canada) a expliqué comment procéder à la mise en place d'un cadre réglementaire dans le processus de transformation des marchés des télécommunications. Il a rappelé la nécessité apparue au cours des dernières années d'une modification de la réglementation des télécommunications pour faire face au nouvel environnement de marché. En particulier, il a souligné l'importance d'« utiliser » à cette fin un processus public et de faire en sorte que les autorités de régulation des télécommunications évaluent l'efficacité de la réglementation dans un contexte en évolution rapide en mettant à l'épreuve les bonnes pratiques importées d'autres régions du monde. Il a indiqué qu'il importe d'élaborer des « textes consultatifs » en vue de commentaires, d'utiliser au mieux les sites Internet et de susciter un dialogue à l'échelon mondial afin de recueillir le plus possible d'informations sur les exemples positifs en matière de réglementation. Les priorités essentielles des réglementations doivent être : l'introduction de la concurrence avec un calendrier bien défini au sujet de l'ouverture du marché, la mise en place de mesures d'interconnexion, la définition des obligations de service universel et l'adoption de textes de loi codifiant ces réformes. En ce qui concerne les exemples applicables de bonnes pratiques, M. Intven a déclaré que les autorités de régulation ne doivent pas s'appuyer uniquement sur la négociation pour régler les problèmes d'interconnexion mais fournir des lignes directrices générales *ex ante*. Il a également souligné l'importance de l'accès direct à haute vitesse aux réseaux locaux et la nécessité de faire connaître les accords d'interconnexion avec les opérateurs principaux. En ce qui concerne la fourniture d'un accès universel, il a insisté sur la nécessité d'obtenir un financement à partir de diverses sources au lieu de s'appuyer uniquement sur les opérateurs historiques. Ceci pourrait être réalisé à l'aide de prélèvements, par exemple, sur les bénéfices des opérateurs ou sur les droits de licence. M. Intven a signalé également l'importance de la législation et de la réglementation pour la mise en œuvre des politiques dans les domaines prioritaires. A son avis, les questions essentielles du point de vue de la législation sont : l'indépendance de l'autorité de régulation, le système de poids et contrepoids entre le ministère et l'autorité de régulation, la réglementation concernant les fréquences et les numéros, l'accès à la propriété dans le partage de l'infrastructure, la protection des consommateurs, la convergence de la radiodiffusion et des télécommunications et le soutien au commerce électronique. Enfin, il a insisté sur l'intérêt d'utiliser au mieux des organisations internationales comme l'UIT et l'OCDE.

Les principaux défis que doit relever l'autorité de régulation ont été présentés par **M. Jørgen Ablid Andersen** (Agence nationale des télécommunications du Danemark) qui a souligné l'importance d'une concurrence « libre et réelle » à laquelle tout opérateur peut participer sans avoir à surmonter des obstacles pour entrer sur le marché. Un tel cadre a permis un doublement des investissements dans les télécommunications au Danemark pendant les années qui ont suivi la libéralisation du marché en 1995. Le Danemark a obtenu des résultats exceptionnels en ce qui concerne les prix d'interconnexion, le prix local pratiqué dans ce pays venant en troisième position et le prix de transit en deuxième position des pays de l'UE. Le Danemark est aussi l'un des pays les moins chers de l'UE en ce qui concerne le tarif mensuel d'accès direct au réseau local. Toutefois, la simple libéralisation du marché ne peut suffire si elle aboutit au maintien d'un monopole de fait. Il faut, pour mettre en œuvre la concurrence prendre des mesures déterminées, notamment dans le domaine de l'interconnexion. Les indicateurs essentiels pour le développement de l'infrastructure d'information sont les tarifs d'interconnexion, les tarifs de location de lignes et l'accès direct au réseau local. D'autre part, les autorités de régulation doivent faciliter l'entrée sur le marché en supprimant les divers obstacles à la concurrence. M. Andersen a également insisté sur la nécessaire transparence de la réglementation, afin de permettre aux consommateurs d'opérer des choix rationnels sur le marché, et de tenir compte de la demande en mettant en place des services moins chers et plus rapides d'accès à l'Internet. En conclusion, les mots clés pour un accès moins cher, plus rapide et plus sûr à l'Internet sont : « confiance » et « contenu ».

**S.E. Fawaz Zu'ubi** (Ministre des technologies de l'information et de la communication, Jordanie) a évoqué les défis que rencontre aujourd'hui et rencontrera dans un avenir proche le processus de transformation des télécommunications en Jordanie. Il a indiqué que, dans ce pays, les technologies de l'information et de la communication sont considérées comme un secteur décisif pour le développement national et que la priorité est actuellement donnée aux aspects éducatifs, notamment au cyber-enseignement. En Jordanie, le processus de transformation des télécommunications a débuté en 1995 par l'adoption d'une nouvelle loi séparant le domaine opérationnel et le domaine réglementaire. Cette initiative a été suivie par l'intégration de l'opérateur historique dans une nouvelle entité appelée Jordan Télécommunications Company. La Jordanie est maintenant entrée dans une nouvelle phase du processus de libéralisation avec l'émission imminente de nouvelles participations. L'étape suivante sera la libéralisation du marché du téléphone mobile à la fin 2003. La troisième étape sera la libéralisation complète du service de lignes fixes à la fin 2004. Bien que la Jordanie ait travaillé assidûment à la mise en place du cadre réglementaire en vue de cette nouvelle phase, le pays n'est pas encore parvenu à transformer son marché des télécommunications en un marché entièrement ouvert à la concurrence. Le Ministre a souligné l'importance du renforcement de l'autorité de régulation en Jordanie, compte tenu de l'absence d'un régime réglementaire systématique. Il a en outre indiqué que les opérateurs de télécommunication doivent être protégés par un cadre réglementaire garantissant à la fois la concurrence entre opérateurs et la fourniture aux consommateurs jordaniens des meilleurs services aux meilleurs prix. De nouvelles initiatives seront bientôt prises afin de créer d'ici 2005 un secteur ouvert et dynamique, capable de remplir la fonction qui doit lui revenir au sein de l'économie jordanienne.

**M. Nikolaj Simič** (Agence slovène des télécommunications et de la communication audiovisuelle) a indiqué qu'une nouvelle loi sur les télécommunications contenant des dispositions conformes au cadre de l'UE sur les télécommunications et prévoyant une autorisation pour les opérateurs de téléphonie fixe et de téléphonie mobile est entrée en vigueur en mai 2001. De ce fait, une nouvelle autorité nationale de régulation des télécommunications l'agence des télécommunication et de la communication audiovisuelle a été créée en juillet 2001 dans le cadre du processus de libéralisation. La nécessité d'une libéralisation des télécommunications est liée non seulement aux besoins urgents de la Slovénie en matière de développement économique et social et aux attentes des milieux d'affaire mais aussi aux exigences de l'UE. L'autorité de régulation a pris des mesures dans les domaines du personnel, de la comptabilité analytique, des tarifs d'interconnexion, des tarifs de transfert du réseau fixe au réseau mobile, ainsi qu'en relation avec la faillite d'un certain nombre de nouveaux opérateurs. Les tarifs d'interconnexion sont l'un

des obstacles importants à la libéralisation et l'autorité de régulation forme actuellement personnel au calcul des tarifs d'interconnexion. Le président de l'opérateur historique étant un ancien responsable politique de haut niveau, cet opérateur a souvent recouru au lobbying politique pour tenter de freiner le processus de libéralisation. Les préoccupations principales de l'opérateur historique portent sur l'accès direct au réseau local, qui est devenu effectif en janvier 2002, et les questions tarifaires. Malgré ces problèmes complexes, la Slovénie est persuadée qu'elle parviendra à ouvrir progressivement son marché des télécommunications.

**M. Bruce Laidlaw** (Arup Communications, Royaume-Uni) a examiné le rôle de la privatisation dans la réforme du secteur des télécommunications. Il a présenté les arguments en faveur de la privatisation de l'opérateur national des télécommunications en indiquant, par exemple, que les entreprises d'État ne sont pas soumises à des incitations suffisantes du point de vue de la fourniture de bons services ou de la gestion efficace des actifs. La privatisation de l'opérateur national des télécommunications peut aussi aider à renflouer les finances publiques et à développer de nouvelles technologies. Différentes méthodes de privatisation sont possibles : offre publique, financement par de grandes entreprises, financement de projet, cession et contrat de franchisage ou de gestion. Chaque méthode présente des avantages et des inconvénients. Le financement par les grandes entreprises, par exemple, est la méthode la plus fréquemment adoptée dans les pays en voie de développement mais elle ne peut être efficace que lorsque les marchés internationaux de capitaux sont réceptifs. La méthode de financement de projet peut aussi s'appliquer, sous diverses formes, à la plupart des réseaux et des services mais un soin particulier doit être accordé à la réussite du projet. La privatisation peut aussi présenter divers aspects potentiellement négatifs : manque de clarté dans la définition des priorités et des contraintes pour les politiques, erreur de jugement dans la définition du calendrier, relations avec les investisseurs internationaux, manque d'efficacité des cadres réglementaires et problèmes de sécurité nationale. Toutefois, d'une manière générale, la privatisation est un moyen pour l'opérateur historique de réaliser des gains d'efficacité, ce qui est un élément important du point de vue des consommateurs.

**M. Michael Griffin** (Petrus Consulting) a souligné, à partir de l'expérience de l'Irlande, les avantages de l'ouverture des marchés de télécommunications. Il a indiqué que les marchés protégés ne sont plus viables aujourd'hui car le secteur des télécommunications est une industrie internationale reposant sur l'investissement international et certains critères de service. A cet égard, l'introduction de la concurrence est le meilleur moyen de parvenir à des gains d'efficacité et de favoriser le développement des services. M. Griffin a décrit l'autorité de régulation créée en Irlande (Office of the Director of Télécommunications Regulation, ODTR) puis a présenté une analyse de l'impact de la libéralisation sur les grandes entreprises, les PME et le consommateur. La libéralisation a eu en Irlande des effets très positifs sur les prix. Entre 1996 et 2000, par exemple, l'index des prix de consommation a baissé de 18% dans ce pays, ce qui représente la seconde baisse la plus importante des pays de la zone Euro. L'autorité de régulation doit être indépendante financièrement, recruter l'essentiel de son personnel dès que possible, être organisée de manière à refléter l'évolution du marché et intégrer dès le départ la flexibilité. Elle doit aussi faire en sorte que les tarifs imposés aux nouveaux entrants soient définis en tenant compte du rapport coût/efficacité. Cette instance doit surveiller tout particulièrement les tarifs d'interconnexion et la mise en place d'une comptabilité analytique afin d'assurer la transparence des coûts. Elle doit disposer en outre d'importants pouvoirs d'exécution pour garantir la mise en œuvre effective de ses décisions.

La discussion a permis de préciser le fait que les utilisateurs du service gratuit d'accès à Internet en Egypte paient le prix d'un appel local minuté mais aucun droit d'accès. La question des modalités de création d'une autorité de régulation indépendante, afin de prendre en compte les intérêts de tous les acteurs concernés, a également été abordée. Dans l'idéal, cette instance doit être indépendante à la fois du gouvernement et des opérateurs. Toutefois, la situation diffère selon les pays et la création de l'autorité de régulation doit être décidée en prenant en compte à la fois le point de vue du gouvernement et celui des consommateurs.

### Session III : Études de cas sur la libéralisation des marchés des télécommunications

**M. Mohammed Omran**, (Président, Thuraya, Émirats Arabes Unis) a indiqué que la force de Thuraya Satellite Télécommunications Company tient à son expérience dans les technologies de télécommunications ainsi qu'à son choix d'une stratégie tournée vers le consommateur et visant à optimiser les services. Il a remarqué que l'allègement des procédures réglementaires d'accès, la mise en place d'un traitement différentiel pour les opérateurs de réseaux par satellite et les opérateurs de réseaux terrestres et la définition publique des critères et procédures pour l'obtention des licences sont essentiels au développement de marchés mieux adaptés et plus efficaces. En ce qui concerne la réglementation, M. Omran a déclaré qu'elle est de trois types : l'auto-réglementation par l'opérateur national en situation de monopole, la réglementation par le ministère du gouvernement responsable des politiques de télécommunications et celle liée à une instance indépendante de régulation chargée de notifier le ministère du gouvernement ou une commission indépendante. Il a indiqué en conclusion que Thuraya est prête à contribuer au développement des politiques de télécommunications au sein de l'UIT et à aider les autorités de régulation à intégrer leurs politiques sous forme de législation. En outre, il a affirmé la volonté de l'entreprise de soutenir la création d'autorités de régulation pour la mise en place de procédures réglementaires, afin d'assurer la protection du public et des gouvernements et de permettre le développement de la concurrence.

**M. Chun Koo Hahn** (Ministre de l'information et de la communication, Corée) a passé en revue le développement général des télécommunications en Corée et les projets d'avenir en ce domaine. L'introduction progressive de la concurrence au début des années 90 a abouti au cours des dernières années à la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire visant à garantir son efficacité. Ce cadre porte notamment sur les aspects suivants : réglementation des tarifs, accès direct au réseau local, portabilité, tarifs d'interconnexion et d'accès, systèmes de comptabilité et « *roaming* ». Le gouvernement prévoit en outre de privatiser Korea Telecom (KT) afin d'accroître l'efficacité et de favoriser le développement de la concurrence, la privatisation complète devant être achevée en juin 2002. L'introduction de la concurrence a favorisé le développement rapide des réseaux de téléphonie mobile et à large bande en Corée. En ce qui concerne les services d'Internet à large bande, la croissance peut être attribuée à la forte densité de population dans les zones métropolitaines, au niveau élevé de concurrence sur le marché, au faible coût d'installation des ADSL et à l'intervention du gouvernement. L'expérience de la Corée montre l'importance du rôle du gouvernement et de l'introduction de la concurrence dans la construction de l'infrastructure fondamentale de télécommunications.

**M. Erkan Akdemir** (Autorité des télécommunications de Turquie) a axé son intervention sur la question de la libéralisation du marché des communications mobiles en Turquie. Il a indiqué que le marché connaît actuellement un mouvement très important en faveur des services de téléphonie mobile et que la part des bénéfices liée à ces services est passée de 23% en 1998 à 43% en 2000 à la suite du processus de libéralisation. Le principal problème qui reste aujourd'hui à résoudre est celui des modalités d'accès des nouveaux entrants au réseau national. Au niveau législatif, une loi d'amendement a été adoptée en janvier 2000 ; cette loi porte création d'une autorité des télécommunications et institue une séparation entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de régulation. Une seconde loi d'amendement entrée en vigueur en mai 2001 reconnaît à l'autorité des télécommunications le droit de délivrer l'ensemble des licences du secteur. M. Akdemir a également indiqué qu'une nouvelle réglementation sur l'attribution des licences et une nouvelle réglementation tarifaire sont aujourd'hui mises en œuvre. L'autorité des télécommunications a soumis au gouvernement des recommandations pour une libéralisation plus rapide du secteur, notamment en ce qui concerne la téléphonie vocale.

**S.E. Tapan Sikdar** (Ministre d'État de la communication, Inde) a présenté l'expérience du secteur des télécommunications en Inde à travers le processus de réformes entamé au début des années 80. La réforme en Inde est passée par plusieurs étapes : depuis le début des années 90, où la notion de monopole naturel a

été remise en cause par l'évolution technologique, jusqu'à la fin des années 90, où le démantèlement des monopoles a conduit au développement de la concurrence, à une baisse des tarifs et à la mise en place de meilleurs services pour le consommateur. Le Ministre a souligné que l'étape la plus importante du processus de réforme des télécommunications a été l'introduction de la « nouvelle politique des télécommunications » en 1999 (NTP-99). Cette politique a permis le passage d'un système de droits de licence fixes au partage des bénéfices, ouvrant ainsi le marché national des appels de longue distance au secteur privé et avançant à l'ouverture du marché des appels internationaux au secteur privé de 2002 à 2004. Les réformes prévues par la NTP-99 sont presque achevées, en avance sur le calendrier prévu. L'objectif de la concurrence illimitée dans tous les services, à l'exception de ceux reposant sur une bande de fréquences restreinte, est presque atteint. L'amendement de la loi de 2000 sur l'autorité de régulation des télécommunications de l'Inde (Telecom Regulatory Authority of India, TRAI) a ouvert la voie à un renforcement de cette instance et à la création d'un tribunal de règlement des litiges et de recours dans le domaine des télécommunications. Enfin, le Ministre a attiré l'attention sur les atouts de l'Inde dans le secteur des logiciels et de la main d'œuvre qualifiée, atouts sur la base desquels ce pays s'efforce de développer ses partenariats dans l'industrie internationale des télécommunications.

**M. Khalid Bin Abdullah Al Molhem** (Directeur général, Saudi Telecom Company) a abordé la question de la privatisation des télécommunications en évoquant les leçons tirées de l'expérience du Royaume d'Arabie Saoudite. Les principaux leviers de la restructuration des télécommunications dans ce pays ont été la demande de télécommunications, la réglementation du secteur et la libéralisation, la constitution en société et la privatisation de Saudi Telecom Corporation (STC), ainsi que la participation du secteur privé. Le développement des télécommunications peut avoir un impact positif sur la croissance économique et la mise en place d'une infrastructure de très bonne qualité est essentielle pour le pays. M. Al Molhem a indiqué que le secteur des télécommunications est le principal bénéficiaire d'investissements étrangers dans certains pays. En Arabie Saoudite, un programme de libéralisation du secteur a été lancé en 1997 avec la création de STC et des développements importants sont attendus dans les années 2002 à 2005. En outre, une autorité de régulation (Saudi Communications Commission, SCC), créée en 2001, a été chargée de confirmer le calendrier de la libéralisation et d'élaborer la législation secondaire. STC travaille à mettre en place une organisation tournée vers le marché et son taux annuel de croissance est actuellement de 14%. En conclusion, il a indiqué que la constitution en société de STC et sa préparation à la libéralisation du marché constituent un véritable défi mais que celui-ci n'est pas sans récompenses.

**M. Kamal Shehadi** (Connexus Consulting) a évoqué les défis que doit relever la réglementation des télécommunications dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il a indiqué qu'il existe maintenant un nouveau paradigme de réglementation des télécommunications reposant sur le modèle du marché concurrentiel et que les pays arabes doivent soutenir le processus de dérégulation. Toutefois, il a déclaré que le cadre réglementaire en place dans la région est encore très insuffisant pour permettre un fonctionnement véritablement efficace du marché, l'équité à l'égard des fournisseurs de services et des utilisateurs et l'intervention effective d'autorités de régulation. Il a particulièrement souligné le changement de paradigme que représente le passage de la concurrence « pour » le marché à la concurrence « dans » le marché. En ce qui concerne la situation actuelle dans la région, il a indiqué que la participation privée dans les télécommunications s'est d'une manière générale accrue mais que trois pays seulement (Maroc, Jordanie et Egypte) ont tenté d'introduire une réglementation des télécommunications reposant sur la concurrence. Il a ensuite remarqué qu'il est très important pour les pays de la région de mettre en place des autorités de régulation disposant d'un personnel qualifié et d'axer leurs efforts sur les problèmes clés que sont le rééquilibrage rapide des tarifs et l'allocation de fréquences radio à des fins commerciales. Il a enfin insisté sur le fait que les autorités de régulation, malgré le manque actuel de ressources et de certains éléments institutionnels, doivent agir en faveur du développement de la concurrence.

Pendant la discussion, une question a été posée au sujet du rôle de l'autorité des télécommunications de Turquie et, en particulier, de la nature de ses décisions. Il a été répondu à ce propos que les décisions de la

commission sont définitives et que le gouvernement ne peut s'opposer à une autorisation de la commission mais qu'il est possible de faire appel de la décision devant un tribunal. La question a également été soulevée du degré de flexibilité dont disposent dans leurs décisions les autorités de régulation à l'égard des accords de l'OMC. Sur ce point, il a été observé que les accords de l'OMC laissent aux autorités de régulation une marge d'action importante, par exemple la possibilité de choisir entre plusieurs modes d'allocation des fréquences (adjudication ou autre) et que chaque pays dispose d'un certain degré de flexibilité dans le calendrier d'application des décisions de l'OMC.

#### **Session IV : Encadrements et sauvegardes réglementaires**

**M. Peter Scott** (Commission européenne) a passé en revue l'expérience des pays européens en mettant plus particulièrement l'accent sur le cadre réglementaire de l'UE. Après avoir brossé à grands traits le rôle de la Commission européenne, notamment son rôle de proposition de la législation, pour adoption au Parlement de l'UE et transposition dans les Etats membres, il a souligné que le but de la réglementation de la CE dans le secteur des télécommunications est de « s'auto-limiter », celle-ci reposant en définitive uniquement sur des règles générales de concurrence. Un certain nombre d'indicateurs montrent clairement les avantages de la libéralisation dans l'UE, notamment l'élargissement du choix du consommateur, le rééquilibrage des tarifs et la baisse significative des prix de location des lignes internationales. Les données actuelles montrent que les parts de marché des opérateurs historiques restent importantes en ce qui concerne les appels locaux et que c'est dans ce domaine que le changement est le plus lent. Selon le récent 7<sup>ème</sup> Rapport de l'UE sur la mise en œuvre, l'un des principaux défis que doivent relever les autorités de régulation est celui de la convergence. Les problèmes à résoudre dans les différents marchés étant semblables, les solutions pourraient l'être aussi et les autorités de régulation pourraient apprendre les unes des autres. Le nouveau cadre réglementaire envisagé par la CE, pour répondre au problème de la convergence, reposera sur la séparation entre contenu et acheminement de l'information. Il s'agit plus précisément d'un modèle à trois niveaux, le niveau supérieur, celui du contenu, se trouvant en dehors du champ de la réglementation des télécommunications. L'expérience européenne montre que le système d'attribution des licences doit être intégré dans un système général de délivrance des autorisations, comme au Danemark, sauf en cas de ressources insuffisantes. Les autres domaines suivants ont été présentés comme importants : la création d'une autorité de régulation indépendante, le service universel, l'interconnexion et les questions d'accès.

**M. John de Ridder** (Telstra) a évoqué l'expérience de l'Australie qui diffère de celle des pays en voie de développement en ce que l'introduction de la concurrence y est intervenue après que le développement ait atteint un certain niveau. Après avoir présenté le processus de libéralisation en Australie, il a en outre souligné que, dans les pays en voie de développement, l'accent est mis sur les réseaux à bande étroite et que les réseaux mobiles offrent une option nouvelle pour le développement des réseaux. Il a ensuite décrit l'impact de la concurrence et de la libéralisation sur Telstra du point de vue de la tarification, de l'accès et des appels, du rééquilibrage des tarifs et du contrôle des prix sur la base du CPI – X. Certains pays en voie de développement en sont encore seulement au début du processus de rééquilibrage des tarifs. En Australie, les appels nationaux à longue distance représentent le segment de marché le plus rentable, l'accès de base bénéficiant d'un interfinancement. Les données relatives à la baisse des prix et à la réduction des parts de marché de Telstra montrent quel a été l'impact de la concurrence mais les bénéfices de Telstra ont globalement augmenté. M. de Ridder, enfin, a souligné la nécessité urgente de rééquilibrer les tarifs, d'adapter les modèles existants aux conditions locales (en ce qui concerne, par exemple, le « modèle d'accès terminal »), de se servir des réseaux de téléphonie mobiles comme d'une plate-forme et de bien distinguer concurrence et politique sociale.

**M. Scott Beardsley** (McKinsey & Company) a expliqué que dans chaque pays, la politique la mieux adaptée doit sans doute être déterminée non seulement sur la base des priorités et des objectifs recherchés

mais aussi en relation avec certains aspects spécifiques comme, par exemple, le volume du trafic sur le réseau local. Après avoir présenté brièvement les forces favorables à la réforme du secteur des télécommunications, il a indiqué que les détails de la déréglementation ou de la nouvelle réglementation représentent le principal outil potentiel de création de valeur pour les opérateurs et qu'ils constituent un moyen important de distribution et de génération de richesse dans chaque pays. La déréglementation a un impact déterminant sur le développement de l'industrie mais celui-ci peut varier fortement d'un pays à l'autre. Par exemple, les données concernant la baisse des parts de marché des opérateurs historiques et la diminution rapide des prix constatées dans de nombreux pays varient néanmoins selon ces derniers. Le développement de l'infrastructure est également plus rapide dans les pays où une réforme a déjà été mise en œuvre. Même dans les pays ayant introduit la déréglementation, les défis en matière de réforme restent importants et les autorités de régulation doivent adapter leur approche et leur philosophie à la situation et aux objectifs nationaux spécifiques. Les aspects devant être pris en compte par les autorités de régulation incluent notamment le mode de répartition de la valeur (vertical ou horizontal), la rapidité et l'ampleur des réformes, les moyens de stimulation des résultats (la carotte et le bâton) et le degré d'intervention de l'instance de régulation dans ces domaines.

La question des charges déficitaires d'accès liées à l'obligation de service universel a, en particulier, été soulevée pendant la discussion. L'ensemble des intervenants ont considéré que ce cadre n'était pas satisfaisant bien que certains pays aient affirmé qu'il peut être utile comme mesure temporaire. A propos du modèle américain des CLEC, il a été suggéré que l'échec de nombreux CLEC ne constitue pas un gros problème à long terme car la concurrence existe au niveau des réseaux à large bande aux États-Unis et des réseaux étendus de CATV sont en place. Il a aussi été remarqué que les fibres optiques et les technologies sans fil sont bien adaptées aux zones urbaines mais que les réseaux sans fil et par satellite ne peuvent résoudre tous les problèmes de connectivité dans les zones rurales. En réponse à une question sur la nécessité de subventions explicites pour soutenir la mise en place de nouveaux services dans les régions rurales, il a été suggéré que les gouvernements ne doivent pas soutenir directement ces technologies particulières. En outre, le soutien des réseaux à large bande peut être prématuré car, malgré les avantages supplémentaires offerts par ce type de réseau, les réseaux à bande étroite peuvent encore remplir efficacement certaines fonctions. Il a également été indiqué que le financement public direct de certains projets ayant fait l'objet d'une mise en concurrence est une option à envisager.

**M. Karim Michel Sabbagh** (Booz Allen & Hamilton) a évoqué les défis que la libéralisation entraîne, inévitablement à son avis, pour les opérateurs historiques, tout particulièrement dans la région du Golfe persique. Le paysage des télécommunications dans ce marché régional est essentiellement de nature monopolistique. Il a souligné que les opérateurs historiques peuvent aider à définir les orientations de la réglementation et favoriser le développement du secteur sous différents aspects. Le fait d'ouvrir la voie à la libéralisation peut aussi donner aux opérateurs historiques des aperçus précieux pour optimiser leurs stratégies commerciales. Ces opérateurs doivent maximiser leur pénétration du marché dans le secteur de la téléphonie mobile, afin de pouvoir conserver une part de marché adéquate après la libéralisation, réduire leur forte dépendance des communications internationales et commencer à rééquilibrer leurs tarifs. Ils doivent en outre définir le mieux possible leurs stratégies à court et à moyen terme dans les services de données en prenant en compte l'éventualité dans un avenir proche d'une surcapacité de largeur de bande. Une autre priorité essentielle est la nécessité d'améliorer l'efficacité opérationnelle et l'efficacité dans l'utilisation des ressources, ceci pouvant impliquer un degré important d'approvisionnement à l'extérieur et le développement de nouvelles relations avec le secteur privé. Les alliances stratégiques doivent également être envisagées à l'égard de la mondialisation des marchés. En conclusion, M. Sabbagh a insisté sur le fait que les opérateurs historiques peuvent gérer de manière proactive le passage à la nouvelle ère de libéralisation et en tirer des avantages.

**M. Tim Kelly** (Union internationale des télécommunications) a commencé par rappeler que l'année 2002 symbolise que 20 ans se sont écoulés depuis la décision de démanteler AT&T puis il a passé en revue

l'évolution du secteur à partir de cette date. Le processus de privatisation et de mise en concurrence s'est développé au niveau mondial : le nombre de nouvelles instances indépendantes de réglementation augmente et est de 112 au début 2002. Selon les études de cas réalisées par l'UIT, les performances relatives du Chili et de l'Argentine montrent que, bien que la privatisation ait contribué à accroître les performances de ces deux pays, une libéralisation plus précoce a permis au Chili d'obtenir les meilleurs résultats. Une étude de cas consacrée au développement du réseau de téléphonie fixe dans les Philippines et en Thaïlande montre que l'absence d'incitations à long terme se traduit par une croissance plus lente. L'examen des performances relatives du secteur de la téléphonie mobile à Hong Kong et à Singapour fait apparaître entre ces deux pays une importante différence liée au moment choisi pour l'introduction de la concurrence dans ce secteur. Trois facteurs sont essentiels au bon développement des télécommunications : la concurrence, la participation du secteur privé et l'existence d'une autorité de régulation indépendante.

**M. Ewan Sutherland** (INTUG) a proposé le point de vue d'un utilisateur : les utilisateurs souhaitent la mise en place d'une concurrence réelle et efficace, un choix véritable, une baisse des tarifs, une amélioration de la qualité, des services plus innovants et une collaboration constructive avec les organismes publics. Il existe différents types d'usagers parmi les entreprises : les bureaux de centre-ville et les travailleurs isolés ou mobiles ont des besoins différents à l'égard d'Intranet, des réseaux d'accès et d'Extranet. Dans le cas du télétravail, par exemple, l'accès et la cohérence des outils technologiques sont des aspects importants. Après avoir évoqué la question des réseaux locaux sans fil et de l'Internet mobile, M. Sutherland a souligné que la réglementation des télécommunications a pour but de favoriser la compétitivité des autres activités économiques. Il a également abordé la question des pays les moins développés. Enfin, il a indiqué en conclusion que priorité doit être donnée à l'intérêt économique général et non à la protection de l'opérateur historique. Il importe dans ce contexte de donner aux consommateurs la possibilité de choisir librement entre plusieurs opérateurs.

### **Allocutions de clôture**

**M. Ahmed Binbyat** (Directeur général, Dubai Internet City) et **M. Michael Tiger** (Président du Groupe de travail de l'OCDE sur les politiques en matière de télécommunications et de services d'information et Conseiller principal à Industry Canada) ont clos la réunion en remerciant l'ensemble des intervenants et des participants. M. Binbyat a remercié l'OCDE pour sa collaboration à l'organisation de la conférence. M. Tiger a attiré l'attention des participants sur la *Déclaration finale* de la conférence. Il a remercié le gouvernement de Doubaï et Dubai Internet City de l'aide qu'ils ont apportée à l'organisation de la conférence qui s'est déroulée dans une atmosphère d'enseignement mutuel et a permis l'échange de très nombreuses informations.

## ANNEXE I

## DÉCLARATION FINALE

**Conférence mondiale de l'OCDE sur la politique des télécommunications pour l'économie du numérique****Doubaï, le 22 janvier 2002**

Une *conférence mondiale de l'OCDE sur la politique des télécommunications pour l'économie du numérique* s'est tenue à Doubaï les 21 et 22 janvier 2002 pour aider les gouvernements des pays non-membres de l'OCDE dans leur réflexion sur les politiques à adopter et fournir des orientations pour la libéralisation du secteur des télécommunications en diffusant l'expérience acquise par l'OCDE en ce domaine. La conférence a souligné l'importance de l'introduction de la concurrence dans le secteur des télécommunications et sensibilisé les participants à la nécessité d'une réforme de la réglementation des télécommunications. Le Prince héritier de Doubaï et le Ministre de la défense des Émirats Arabes Unis, le Général Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, ont assisté à l'ouverture de la conférence.

La conférence a examiné diverses approches de la libéralisation des marchés des télécommunications et le rôle de la concurrence comme moyen de réduire le fossé numérique. Elle a également mis en évidence les défis que pose l'introduction de la concurrence dans les pays non-membres de l'OCDE. La réunion a reconnu l'importance accrue des télécommunications comme outil pour la réalisation d'objectifs économiques et sociaux plus larges.

Environ 250 délégués comprenant notamment des ministres, des hauts fonctionnaires, des représentants des autorités de régulation, des entreprises et de la société civile des pays de l'OCDE et de 20 pays non-membres, ainsi que des représentants des organisations internationales, ont assisté à la conférence. La conférence était le produit de la collaboration entre l'OCDE et les autorités de Doubaï et, en particulier, Dubai Internet City. Elle s'inscrivait dans les efforts menés par l'OCDE pour partager expériences et pratiques exemplaires avec des pays non-membres de l'OCDE.

L'expérience des pays de l'OCDE, au cours de la dernière décennie, en matière de libéralisation des marchés de télécommunications et de développement de la concurrence dans le secteur s'est révélée très positive. Bien que ce processus n'ait pas été sans difficultés, il s'est traduit par des avantages importants pour les entreprises et les consommateurs et a eu ce plus larges retombées positives sur la productivité et la croissance de leurs économies. Les pays non-membres de l'OCDE pourraient, eux aussi, obtenir de tels avantages en adoptant des politiques appropriées.

Ces avantages ont inclus notamment une baisse significative des tarifs, l'amélioration de la qualité des services et l'élargissement du choix des consommateurs. La concurrence a eu pour effet d'optimiser l'efficacité de l'industrie des télécommunications, ainsi que celle des industries consommatrices de télécommunications, et d'aider les pays à diversifier leurs économies en leur fournissant une infrastructure de communication efficace et bon marché et l'accès à une gamme de services plus étendue. Le développement de réseaux plus efficaces et l'accès à des lignes de tarif compétitif sont essentiels pour répondre aux besoins nouveaux du commerce électronique. Les avantages obtenus l'ont été indépendamment de la situation de l'infrastructure de communication des pays, que celle-ci soit d'un niveau avancé fournissant un service universel ou bien qu'elle soit encore à une étape précoce de son développement.

L'introduction de la concurrence dans la zone des pays de l'OCDE s'est traduite par une optimisation de l'accès et de la couverture pour le service universel. Elle a joué un rôle important dans la diffusion rapide des nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne l'accès à l'Internet à des prix abordables et l'infrastructure des systèmes à large bande. La libéralisation des télécommunications a attiré un volume important d'investissements nouveaux. La concurrence a également contraint les opérateurs de télécommunications qui étaient auparavant en situation de monopole à se restructurer, à renforcer leur efficacité et à offrir de nouveaux services. L'impact de la concurrence dans les télécommunications a été bénéfique du point de vue de tous les services des réseaux publics de téléphonie fixe (appels internationaux, régionaux et locaux), ainsi que du point de vue des services de téléphonie mobile.

Les échanges d'expériences et de connaissances entre pays de l'OCDE ont permis que s'instaure une convergence assez étroite entre eux du point de vue des cadres et processus politiques et réglementaires. L'un des moyens utilisés par les pays de l'OCDE pour parvenir à une réglementation efficace et de bonne qualité en matière de télécommunications a été la méthode de comparaison et d'évaluation des pratiques exemplaires (*benchmarking*).

La conférence a abordé un certain nombre d'expériences en matière de réforme de la réglementation des télécommunications, y compris celles des économies émergentes. De nombreux Membres récents de l'OCDE ont ouvert il y a peu leur marché des télécommunications et se sont appuyés sur les modèles de l'OCDE pour la mise en place de nouvelles législations, d'autorités de régulation et des sauvegardes réglementaires nécessaires. Les économies émergentes qui n'ont pas encore libéralisé leur marché des télécommunications peuvent tirer profit des expériences antérieures en vue de l'élaboration de leurs politiques, des changements législatifs et des structures et processus réglementaires.

Le passage d'une situation de monopole dans le marché des télécommunications à la concurrence exige des gouvernements une modification de leurs structures institutionnelles et de leurs cadres juridiques et la mise en place d'un certain nombre de réglementations nouvelles visant à sauvegarder le processus de la concurrence. La création d'une autorité de régulation indépendante disposant des moyens juridiques pour intervenir et faire appliquer la réglementation est de ce point de vue essentielle.

L'autorité de régulation doit disposer d'un degré très élevé d'indépendance à l'égard du processus politique et de l'opérateur historique. En l'absence d'une indépendance financière et juridique, l'autorité de régulation ne pourra fonctionner de manière efficace et ceci aura des répercussions sur le climat de la concurrence.

L'instance de régulation doit assurer la transparence des règles du jeu et faire en sorte que celles-ci soient connues à l'avance. L'imposition d'obligations *ex ante* aux opérateurs historiques, notamment dans le domaine de l'interconnexion, peut accélérer l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché et la création d'une situation de concurrence. Il existe des différences importantes entre pays du point de vue de la rapidité des changements mis en œuvre pour assurer le passage d'une situation de monopole à une organisation concurrentielle du marché mais le processus peut être relativement rapide si un cadre réglementaire est mis en place et si certains ajustements sont effectués, notamment à l'aide d'un processus de rééquilibrage des tarifs par rapport aux coûts.

Les pays ayant libéralisé leur marché des télécommunications reconnaissent qu'un certain nombre de sauvegardes réglementaires essentielles doivent être instaurées. Ces sauvegardes doivent notamment assurer aux nouveaux entrants la possibilité de se connecter aux réseaux existants à un tarif raisonnable et empêcher tout blocage de la concurrence par les opérateurs historiques. La mise en place de sauvegardes pour le consommateur ne doit pas non plus être négligée.

## ANNEX II

## Conférence mondiale de l'OCDE sur la politique des télécommunications pour l'économie du numérique

Dubai, 21-23 janvier 2002

## LISTE FINALE DES PARTICIPANTS

<b>Mr. Kamel ABU SAQR</b>	Al Moosa Group Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Zaid ABUNUWAR</b>	Enterprise Group Manager Microsoft Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Erkan AKDEMIR</b>	Member of the Board Telecommunications Authority Ankara, Turkey
<b>Mr. Isam AKRAT</b>	General Counsel Thuraya Satellite Telecommunications Company Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>H.E. Sheikh Ahmed Abdulla AL AHMED AL JABER AL SABAH</b>	Minister of Telecommunications Kuwait
<b>Mr. Ali AL AMIRI</b>	Executive Vice President and Operations ETISALAT United Arab Emirates
<b>Mr. Mohammad AL AMMAR</b>	Student University of Strathclyde Glasgow, United Kingdom
<b>Mr. Awad AL ASSAF</b>	V.P. Common Services Saudi Telecom Company Riyadh, Saudi Arabia
<b>Dr. Ohoud AL ATTASSI</b>	Ministry of Telecommunications Syria
<b>Mr. Suhail AL BANNA</b>	IT Manager Emarat Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Khaled A. AL BESHARA</b>	Chairman Consultant Wataniya Telecom

<b>Dr. Tammer AL DEGHAIDI</b>	Gulf Area Manager Edu System Gulf Yemen
<b>Dr. Hadeef Bin Jouan AL DHAHERI</b>	Vice Chancellor UAE University United Arab Emirates
<b>H.E. Imad A. A. AL FALOJI</b>	Minister of Post & Communication Minister Office, Palestinian National Authority Gaza
<b>Mr. Omar Abdulla AL FUTTAIM</b>	Vice Chairman & Chief Executive Officer Al-Futtaim Group Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ali Mohammed AL-GARNI</b>	GM Corporate Planning Saudi Telecom Company Riyadh, Saudi Arabia
<b>Mr. Nabeel A. AL-GERMOZI</b>	Chairman CEW Sana'a, Yemen
<b>Mr. Mohammed Nasser AL GHANIM</b>	Manager GMPCS Affairs Thuraya Satellite Telecommunications Company Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Nasser M. AL HUSSAIN</b>	Information Specialist Gulf Organisation for Industrial Consulting Doha, Qatar
<b>Mr. Jamal Saif AL JARWAN</b>	Executive Manager Business Development Thuraya Satellite Telecommunications Company Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Dr. Abulla M. AL KARAM</b>	Manager of the Research Unit Dubai Internet City Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Nasser S. AL KHANJARI</b>	Tariff & Costing Acting Section Head Omantel Sultanate of Oman
<b>Mr. Gassan AL-KIBSI</b>	Engagement Manager McKinsey & Company Dubai, United Arab Emirates
<b>H.E. Saeed Bin Ahmad AL LOOTAH</b>	Chairman S.S. Lootah Group of Companies Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Hazza'a Khalfan AL MERRI</b>	Public Relation Officer Etisalat Abu Dhabi, United Arab Emirates

<b>Mr. Khalid Bin Abdullah AL MOLHEM</b>	Executive President Saudi Telecom Company Saudi Arabia
<b>Mr. Abdulla AL MULLA</b>	Tariff Analyst Qatar Telecom Doha, State of Qatar
<b>Mr. Said Ali AL MUSAWI</b>	Undersecretary Ministry of Telecommunications Kuwait
<b>H.E. Abdul Rahman G. AL MUTAIWEE</b>	Director General Dubai Chamber of Commerce and Industry Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Tarik AL NABULSI</b>	Vice President - Information Technology SEDCO - Saudi Economic & Development Co. Ltd. Jeddah, Saudi Arabia
<b>Dr. Ali AL NOAIMI</b>	DVC Acs. Affairs UAE University United Arab Emirates
<b>Dr. Haneef AL QASEMI</b>	Vice Chancellor Zayed University United Arab Emirates
<b>Mr. Ali AL-QARNI</b>	G.M. Strategic Planning Saudi Telecom Company Riyadh, Saudi Arabia
<b>Sheikha Lubna AL QASIMI</b>	Managing Director Tejari.com Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Rami AL RAMAHI</b>	Systems Development Manager The Executive Office Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Barrak AL-SABEEH</b>	Director - Services Sector MTC Safat, Kuwait
<b>Mr. Yousuf Abdulla AL SAYED</b>	Chief Executive Thuraya Satellite Telecommunications Company Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Salem Khamis AL SHAIR</b>	Director, e-Services Dubai e-Government Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Hisham AL SHIRAWI</b>	Executive Director Oasis Enterprises LLC Dubai, United Arab Emirates

<b>Mr. Saleh AL SHUNNAR</b>	Marketing Manager Tejari.com Dubai, United Arab Emirates
<b>Dr. Jamal Sanad AL SUWAIDI</b>	Director ECSSR United Arab Emirates
<b>Mr. Essam AL TAMIMI</b>	Managing Partner Al Tamimi & Company Dubai, United Arab Emirates
<b>H.E. Dr. Ahmed Humaid AL TAYER</b>	Minister of Communications Chairman & CEO Etisalat Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Kassim AL ZARAFEE</b>	Ministry of Transport and Communication Oman
<b>Mr. Issa Abdul Rahmam AL ZAWADI</b>	Ministry of Finance & Economy Manama, Bahrain
<b>Mr. Khalifa H. ALDABOOS</b>	Finance Department H.H. The Rulers Court Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Khalil ALFARDAN</b>	Product Manager - Wireless Services Etisalat Head Office Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Khaled ALJASSER</b>	Vice President for Information Technology Saudi Telecom Company Riyadh, Saudi Arabia
<b>Mr. Abdulghani ALMADANI</b>	System Analyst Saudi Arabian Monetary Agency (SAMA) Riyadh, Saudi Arabia
<b>H.E. Dr. Mohammed ALMNAJID</b>	Minister of Telecommunications Syria
<b>Mr. Ayedh ALSHAMRANI</b>	Vice President for Sales and Marketing Saudi Telecom Company Riyadh, Saudi Arabia
<b>Mr. Suliman ALZHRANI</b>	Account Manager Microsoft Arabia Dubai, United Arab Emirates
<b>Dr. Mohamed Hadi AMIRI</b>	Prof., Faculty of Science UAE University United Arab Emirates
<b>Mr. Jørgen Abild ANDERSEN</b>	Director General National Telecom Agency Copenhagen, Denmark

<b>Mr. Malcom ANDREW</b>	Senior Policy Advisor Industry Canada Telecommunications Policy Branch Ottawa, Canada
<b>Mr. Michael ARMITAGE</b>	Managing Director, Head of Global Telecom Strategy Morgan Stanley London, United Kingdom
<b>Mr. ASHRAF</b>	Western Information Technology Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ghazi ATALLAH</b>	Regional Manager, Service Providers Cisco Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Sameh AWAD</b>	Senior Advisor Saudi Telecom Co. Riyadh, Saudi Arabia
<b>Ms. Wendy AWAI</b>	Marcom Manager Cisco Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Zaim AZRAK</b>	General Manager META Group Dubai, United Arab Emirates
<b>Mrs. Hoda BARAKAT</b>	Partner Al Tamimi & Company Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Fouad P. BARDAWIL</b>	Chairman & President Emirates Specialities Company Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Carlo BARTINI</b>	AIPA and Ministry for Innovation and Technologies Rome, Italy
<b>Mr. Scott BEARDSLEY</b>	Director McKinsey & Co. Brussels, Belgium
<b>Mr. Graham BELL</b>	IBM World Trade Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ibrahim BELSELAH</b>	General Coordinator Dubai 2003 Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Laszlo BERZSENYI</b>	Deputy Head, Department of Info-Communications Regulation Prime Minister's Office Government Commissioner's Office for ICT Budapest, Hungary

<b>H.E. Sheikh Soud BIN SULAIMAN</b>	Undersecretary of Telecommunications Oman
<b>Mr. Ahmed BINBYAT</b>	Chief Executive Officer Dubai Internet City Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. David J. BLAND</b>	Chief Executive Offshore Telecom Plc Southampton, United Kingdom
<b>Ms. Seden BOLAT</b>	Information Society and New Technologies Commission Turkish Industrialists and Businessmen's Association (TUSIAD) Istanbul, Turkey
<b>Dr. Hamid BORHANI</b>	Regional Manager Bank Sedarat Iran Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Mohammed BOUHELAL</b>	International Accounts Manager International Telecommunications Clearing Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Riadh BOUKHRIS</b>	Vice President Altitude Software, Middle East, Africa & South Asia Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Frédéric BOURASSA</b>	Statistical Assistant OECD Directorate for Science, Technology and Industry Information, Computer & Communications Policy Division
<b>Mr. John BUTLER</b>	BT Director Regulatory Compliance BT Centre London, United Kingdom
<b>Mr. Samer CHAAR</b>	General Manager, Gulf & Levant Compaq Computer Middle East Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Gabriel CHAHINE</b>	Booz Allen & Hamilton Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ali CHAMOUN</b>	
<b>Mr. Vikas CHAND</b>	Sales Director, Middle East WorldCom Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Direk CHAROENPHOL</b>	Consultant National Electronics and Computer Technology Center Bangkok, Thailand
<b>Mr. Jagadees CHERUNELLIKAT</b>	Telecommunications Manager - Middle East HSBC Bank Middle East Dubai, United Arab Emirates

<b>Ms. Michelle CHILDS</b>	Head of Policy Research Consumers' Association London, United Kingdom
<b>Mr. Sean Hsiao-Wen CHU</b>	Section Chief General Planning Department Directorate General of Telecommunications Ministry of Transportation and Communications Chinese Taipei
<b>Mr. Carlos DA SILVA</b>	Operations Manager, CEMA IBM World Trade Centre Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Niraj DADOO</b>	Chief Financial Officer Ducont.com FZ-LLC Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Kevin DAILEY</b>	Associate Partner Dubai Ideas Oasis Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Abdul Jalil Yousuf DARWISH</b>	Vice Chairman & Executive Director HSBC Bank Middle East Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Marced DAOUD</b>	Managing Director Getronics Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Abdulhadi M. DAOUK</b>	Chief Executive Officer e-Trans FZ-LLC Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Kito DE BOER</b>	Managing Director, Middle East McKinsey & Company Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. John DE RIDDER</b>	Group Manager Pricing, Telstra Wholesale Telstra Melbourne, Australia
<b>Mr. Stephane DEMARE</b>	Pre Sales Consultant Altitude Software Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Pandurang DESAI</b>	Practice Head - Telecom Solutions Wipro Infotech Bangalore, India
<b>Mr. Manoj DIVAKARAN</b>	Technical Manager Gulf Reuters Ltd. Dubai, United Arab Emirates
<b>Ms. Meggan DISSLY</b>	OECD

	Media Relations
<b>Mr. Mohamed DOAR</b>	Commercial Manager Computer Engineering World Sana'a, Yemen
<b>Mr. Jiri DOMANSKY</b>	Director of Telecommunications Department Ministry of Transport and Communications Prague, Czech Republic
<b>Mr. Andy ELDER</b>	Cisco Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Rifad EL-FARHAN</b>	Chief Executive Officer Middle East Communications Corp. (MEC) Amman, Jordan
<b>Mr. Amr EL-LEITHY</b>	GMB Manager IBM World Trade Centre Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ahmed O. EL OTEIFY</b>	Vice President for Business Development National Telecom Corporation Cairo, Egypt
<b>Mr. Takreem EL-TOHAMY</b>	Gulf Operations Manager IBM World Trade Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Dusan FAKTOR</b>	State Secretary Ministry of Transport, Posts and Telecommunications Bratislava, Slovak Republic
<b>Mr. Rab A. FARES</b>	Chairman and Chief Executive Officer Softwarecomplex.com Fairfax, United States
<b>Mr. Danish FARHAN</b>	Managing Director 13th Studios Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Milad FARIS</b>	Chairman, Assistant Prof. AUD United Arab Emirates
<b>Dr. Dell FELDER</b>	Deputy VP, Acs, Provost Zayed University United Arab Emirates
<b>Mr. Ahmed Abdulla GHULOOM</b>	Senior Manager - New Business Development Batelco Manama, Bahrain
<b>Mr. José GONÇALVES NETO</b>	Manager de Gestion et Contrôle des Réseaux Agencia Nacional De Telecomunicacoes (ANATEL) Brasilia, Brazil

<b>Mr. Sunil GOPAL</b>	Services Manager Microsoft Gulf Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Michael GRIFFIN</b>	Office of the Director of Telecommunications Regulation Dublin, Ireland
<b>Mr. Rowland GRIFFITHS</b>	Cisco Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Siegfred GRUBER</b>	Sales Support Manager Altitude Software, Middle East, Africa & South Asia Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Prashant K. GULATI</b>	Managing Director Bond Communications Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Maris GULBIS</b>	Chief State Notary / Member of e-Government work group State Register of Enterprises, Ministry of Justice Riga, Latvia
<b>Mr. Abdullah Rasit GULHAN</b>	Member of the Board Telecommunications Authority Ankara, Turkey
<b>Mr. Praveen D. GUPTA</b>	Telecom Engineer Al Futtaim Telecom Dubai, United Arab Emirates
<b>Mrs. Marcela GÜRLICHOVA</b>	Deputy Minister Ministry of Transport and Communications Prague, Czech Republic
<b>Mr. Chun Koo HAHN</b>	Director General of Telecommunication Business Promotion Bureau Ministry of Information and Communication Seoul, Korea
<b>Mr. Latif HAMLANI</b>	NSP Manager Microsoft Gulf Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Hassan HAMWI</b>	General Manager, CEO Arab Quality Makers Damascus, Syria
<b>Mr. Mehboob HAMZA</b>	Director Strategy and People Seven Seas Computer Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Joseph HANANIA</b>	Managing Director Compaq Computer Middle East Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Davdi HANZAL</b>	Technical Manager

	Edu System Gulf Yemen
<b>Mr. Ghassan HASBANI</b>	Booz Allen & Hamilton Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Amr HASHEM</b>	Manager of Telecommunications Policy Unit Ministry of Communications and Information Technology, Cairo, Egypt
<b>Mr. Khaled HASSAN</b>	Marketing & Communications Manager IBM World Trade Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Zakaria HIJRISS</b>	Deputy Minister of Finance & National Economy Manama, Bahrain
<b>Mr. Brian HILL</b>	IBM World Trade Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Jamal HOURANI</b>	Manager, Finance & Administration CERT United Arab Emirates
<b>Mr. Abdirizak Issak IDO</b>	President NationLink Somalia Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Hank INTVEN</b>	McCarthy Tetrault Toronto, Canada
<b>Mr. Saqib IQBAL</b>	Chief Technology Officer Tejari.com Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Walid IRSHAID</b>	Vice President - MEA FLAG Telecom Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ayman IRSHAID</b>	Alcatel Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Shankar IYER</b>	Group Information Technology Manager ENOC Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Mazen JABRI</b>	Cisco Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Rami JAGHOUB</b>	Business Development Manager Tejari.com Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Paul JOHNSON</b>	Vice President Globecom Systems Inc.

<b>Dr. Tayeb KAMALI</b>	Director ADMC United Arab Emirates
<b>Dr. Tarek KAMEL</b>	Senior Advisor to the Minister Ministry of Communications and Information Technology, MCIT Giza, Egypt
<b>Mr. Abdulhakeem KAMKAR</b>	The Investment Office Dubai, United Arab Emirates
<b>Eng. Mohammad Munther A.M. KARMUSH</b>	International Telecommunications Director Jordan Telecom Amman, Jordan
<b>Mr. Mohamed Okasha Said KHALIL</b>	Manager, Traffic Department Telecom Egypt Alexandria, Egypt
<b>Dr. Tim KELLY</b>	Head, Strategy and Policy Unit International Telecommunication Union (ITU)
<b>Mr. Stefan KEMPF</b>	Managing Director Information Technology Services & Consulting (ITSC) Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Hamed KHAJAH</b>	Under Secretary Ministry of Communications Kuwait
<b>Mr. Ahmed KHAN</b>	Chairman Savanna International Telecommunication (L.L.C.) Dubai, United Arab Emirates
<b>Dr. Hasan KHATER</b>	Minister Office, Palestinian National Authority Gaza
<b>Mr. Roger KHOURY</b>	Avocat à la Cour Emirates Advocates Beirut, Lebanon
<b>Mr. Siamak KIA</b>	e-hosting Manager IBM World Trade Centre Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Madhu KONERU</b>	Vexceed Technologies Dubai, United Arab Emirates
<b>H.E. P.K. KUNHALIKUTTY</b>	Hon. Minister for Information Technology & Industries, Government Secretariat India
<b>Mr. Bruce LAIDLAW</b>	Principal Arup Communications Ove Arup & Partners International Ltd. London, United Kingdom

<b>Mr. Talis LAIZANS</b>	Executive Director Public Utilities Commission of Latvia Riga, Latvia
<b>Mr. Sameer LAKHANI</b>	The Investment Office Dubai, United Arab Emirates
<b>Ms. Hélène LEBEDEFF</b>	Chargé de Mission Direction Générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes Paris, France
<b>Mr. Lawrence LEE</b>	Dean College of Information Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Roger LEVENHAGEN</b>	Cisco Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Saleh Saeed LOOTAH</b>	Group Executive Director S.S. Lootah Group Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Abdullah LOOTAH</b>	Account Manager Microsoft Gulf Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Milan LUKNAR</b>	President Telecommunications Office Bratislava, Slovak Republic
<b>Dr. Mohammed MA'AROUF</b>	General Manager Syrian Telecom Syria
<b>Mr. Hans Ulrich MAERKI</b>	Chairman IBM World Trade Centre Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Jean-Claude MAILHE</b>	Booz Allen & Hamilton Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Nadar MAILRAVANAN</b>	General Manager Technocare LLC Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Saeed MALIK</b>	President Middle East - Fuji L.L.C. Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ian MARTIN</b>	Consultant to the OECD Sydney, Australia

<b>Mr. Takayuki Kawabata MATSUO</b>	OECD Director for Science, Technology and Industry
<b>Mr. Kerem MAVITUNCALILAR</b>	The Investment Office L.L.C. Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Brad MEEKS</b>	District Manager Belden Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Soheil MEHRABANZAD</b>	Regional Director Middle East & Africa Hughes Network Systems International Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ajith MENON</b>	Director & Head of Middle East Operations Satyam Computers Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Farid METWALY</b>	General Manager, ME & Pakistan IBM World Trade Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Abdulaziz MOHAMMED</b>	Marketing Communications Manager Compaq Computer Gulf & Levant Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. MOHAMMED</b>	Western Information Technology Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Dominic MORRIS</b>	Marketing Manager Seven Seas U.A.E. Dubai, United Arab Emirates
<b>Mrs. Ferial Beji MOURIA</b>	Chief Executive Officer Tunisian Internet Agency Tunis, Tunisia
<b>Mr. C. MUNEER</b>	Manager-Internet Solutions Western Information Technology Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. David MURRAY</b>	Chief Executive Officer & General Manager Wataniya Telecom
<b>Mr. Parameswaran N.</b>	DDG (LR) Department of Telecom Ministry of Communications & Information Technology New Delhi, India
<b>Dr. Nader NADA</b>	Professor Zayed University - College of Information Systems Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Mohammed OMRAN AL SHAMSI</b>	Chairman Thuraya Satellite Telecommunications Co. Abu Dhabi, United Arab Emirates

<b>Ms. Karen OOMS-WALLS</b>	Project Manager The Executive Office Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Craig OSBORNE</b>	Cisco Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Khalid OSHRAQ LABAN</b>	Regional Manager, Strategic Accounts Cisco Systems International Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Hari PADMANABHAN</b>	President & Chief Executive Officer Insyst Technologies (MEA) Ltd. Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Michael PAGE</b>	IBM World Trade Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Sam PALTRIDGE</b>	Administrator OECD Directorate for Science, Technology and Industry Information, Computer & Communications Policy Division
<b>Mr. Krishna Kumar PANDEY</b>	Chief Executive (UAE & Oman Operations) Bank of Baroda Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Robert PARDI</b>	Managing Partner Evolence Capital Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Tong Wook PARK</b>	Researcher Korea Information Society Development Institute Seoul, Korea
<b>Mr. Martin PARSONS</b>	Senior Account Manager Getronics Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Neville PERRY</b>	Pre-Sales Manager Altitude Software, Middle East, Africa & South Asia Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Roy PHILLIP</b>	Sun Microsystems Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. James PIECOWYE</b>	Professor Zayed University Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Erlank PIENAAR</b>	Sales Consultant Dubai Media City Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Viliam PODHORSKY</b>	Director General, Telecom and Post Division Ministry of Transport, Posts and Telecommunications

	Bratislava, Slovak Republic
<b>Mrs. Marija PRESTOR POGACNIK</b>	State Under-secretary Ministry of Information Society Ljubljana, Republic of Slovenia
<b>Mr. Stephen QUINN</b>	Director, Centre for Media Training & Research Zayed University Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Thadeu RACHE CORSEUIL</b>	Superintendente Executivo Agencia Nacional De Telecomunicacoes (ANATEL) Brasilia, Brazil
<b>Mr. Majid RADPAY</b>	Vice President Executive Office Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. S.S. RAJKUMAR</b>	Vice Chairman & Chief Executive Officer Kooheji Group of Companies Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Muhammad Farooq RANA</b>	Director/Advisor KJ Transporters Islamabad, Pakistan
<b>Mr. Magdi RASHED</b>	Major Accounts Manager Compaq Computer Middle East Dubai, United Arab Emirates
<b>Dr. H. Alan RAYMOND</b>	Head, Department of Management, Marketing & Public Administration Sharjah, United Arab Emirates
<b>H.E. Risto REKOLA</b>	Ambassador Finnish Embassy to the U.A.E. Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Mattias REVELIUS</b>	Head of Section Ministry of Industry, Employment and Communications Stockholm, Sweden
<b>Mr. Mark RICHARDS</b>	Seven Seas Computer Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Mohammed RIFFAT</b>	Business Development Manager Etisalat Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mrs. Grazyna Teresa ROKICKA</b>	President Association of Polish Consumers Warsaw, Poland
<b>Ms. Aurora A. RUBIO</b>	Chief, Telecommunications Policy and Planning Division Department of Transportation & Communications

	Manila, Philippines
<b>Dr. Asya RUDKOVSKEYA</b>	Consultant-EMEA Internet Business Solutions Group Cisco Systems Dubai, United Arab Emirates
<b>Ms. Zeina SAAD</b>	Research Associate Director Evolence Capital Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Karim M. SABBAH</b>	Principal Booz Allen & Hamilton United Arab Emirates
<b>Mr. Abdulaziz Othma SAGER</b>	Chairman Gulf Research Centre Dubai, United Arab Emirates
<b>Dr. Ahmed SAHAB</b>	Chairman International Telecommunication Co. Ltd. (INTELCO) Riyadh, Saudi Arabia
<b>Louay SAKKA</b>	Software Designer Sedona Networks Ontario, Canada
<b>Mr. Amr SALEM</b>	Area Manager, Levant Compaq Computer Middle East Dubai, United Arab Emirates
<b>Mrs. Laima SALTUMA</b>	Deputy Chief State Notary Public State Register of Enterprises, Ministry of Justice Riga, Latvia
<b>Mr. Marco SALVADORI</b>	Principal Director of Gulf States A.T. Kearney Inc. - Communication & High Technology Mediterranean Region - Dubai UAE Milan, Italy
<b>Mr. Waleed SAMI</b>	Sales Manager - Western Region Getronics Jeddah, Saudi Arabia
<b>Mr. P.S. SARATHY</b>	IT Manager Landmark Group Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Massad SARIEDDINE</b>	Manager Business Communications LLC Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Philip SAYER</b>	Head of Vendor Relationships and Communications Reuters Ltd. London, United Kingdom
<b>Mr. Peter SCOTT</b>	Head of Regulatory Framework Unit

	Directorate General - Information Society European Commission
<b>Dr. Milad Faris SEBAALY</b>	Assistant Professor - IT Department American University Dubai Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Pierre R. SERVETTAZ</b>	DDC Director Gemplus Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Alaa Al SHAFEI</b>	Vice President Telecom Egypt Egypt
<b>Mr. Abdullah SHAHIN</b>	Financial Analyst Communications Development Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Mohammad SHANTI</b>	Principal IBM Global Services - Middle East, Egypt and Pakistan Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Sayed Mohammad SHARAF</b>	Manager Finance Thuraya Satellite Telecommunications Company Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. SHAREIK</b>	Western Information Technology Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Arthur SHAY</b>	Attorney of Law Shay & Partners Chinese Taipei
<b>Dr. Kamal SHEHADI</b>	Managing Director Connexus Consulting Beirut, Lebanon
<b>Mr. Mahmoud SHERIF</b>	Telco Solutions Manager Compaq Computer Middle East Dubai, United Arab Emirates
<b>H.E. Tapan SIKDAR</b>	Minister of State for Communications & IT, India Ministry of Communications & Information Technology New Delhi, India
<b>Mr. Nikolaj SIMIC</b>	Director Telecommunications and Broadcasting Agency Ljubljana, Republic of Slovenia
<b>Mr. S.P. SINGH</b>	Additional PS to Minister of State for Communications & IT Ministry of Communications & Information Technology New Delhi, India
<b>Mr. Somsak SIRIPATTANAKUL</b>	Engineer Class 7, Telecommunications Business Development Department

	The Communications Authority of Thailand Bangkok, Thailand
<b>Mr. Vladimir SISKÁ</b>	Deputy Chairman Office for Public Information Systems Prague, Czech Republic
<b>Mr. Mike SMITH</b>	Customer Services Manager Compaq Computer Middle East Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Bandula SOMASIRI</b>	Consul General Of the Republic of Sri Lanka Dubai, United Arab Emirates
<b>Mrs. Inna STEINBUKA</b>	Chair Public Utilities Commission of Latvia Riga, Latvia
<b>Mr. Anantha SUBRAMANIAN</b>	General Manager Pentsoft Middle East Dubai, United Arab Emirates
<b>H.E. Abdullah Hassan SUIF</b>	Minister of Finance & Economy - Bahrain Manama, Bahrain
<b>Mr. Lasse SUOMINEN</b>	Area General Manager Nokia Networks (Middle East) Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Ewan SUTHERLAND</b>	Executive Director International Telecommunications Users Group (INTUG)
<b>Mr. R. SWAMINATHAN</b>	The Investment Office Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Khaldoun TABAZA</b>	Chief Executive Officer Idevelopers Cairo, Egypt
<b>Ms. Asako TAKAHASHI</b>	OECD Directorate for Science, Technology and Industry Information, Computer & Communications Policy Division
<b>Mr. Arun K. TEWARY</b>	General Manager Systems Technologies Al Futtaim Trading Dubai, United Arab Emirates
<b>H.E. Christopher THOMPSON</b>	Ambassador Canadian Embassy to U.A.E. Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Ms. Leslie THUROGOOD</b>	Supervisor, Electronics Higher Colleges of Technology-Abu Dhabi Mens College Abu Dhabi, United Arab Emirates
<b>Mr. Andrew TICE</b>	Managing Director

	Royal Bank of Canada - Global Private Banking Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. John TIEFEL</b>	Associate Principal McKinsey & Company Brussels, Belgium
<b>Mr. Michael TIGER</b>	Senior Policy Advisor, Chair of the OECD Working Party on Telecommunications and Information Services Policy International Telecommunications Industry Canada Ottawa, Canada
<b>Ms. Patricia TRODD</b>	Marketing Communications Specialist Compaq Computer Gulf & Levant Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Yul UHM</b>	Deputy Director Ministry of Information and Communication Seoul, Korea
<b>Mr. Atsushi UMINO</b>	Administrator OECD Directorate for Science, Technology and Industry Information, Computer & Communications Policy Division
<b>Mr. Philip A. VARILLA</b>	Supervising Communication Development Officer Department of Transportation & Communications Manila, Philippines
<b>Mr. Matti VIRTANEN</b>	Vice President & Managing Director, BDG Compaq Computer International Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Rakesh WAHI</b>	Vice President Communications Development Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Johann WEIHEN</b>	General Manager, CEMA IBM World Trade Corporation Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Bonaventure WONG</b>	Chief Executive Officer ITCC FZ L.L.C. Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Aristotelis XENAKIS</b>	Head Hellenic Trade Centre Dubai, United Arab Emirates
<b>Mr. Takashi YAMADA</b>	Consultant OECD Directorate for Science, Technology and Industry Information, Computer & Communications Policy Division

**Mrs. Ameera Ikram YOUSEF**

Associate  
Communications Development Corporation  
Dubai, United Arab Emirates

**Mr. Dimitri YPSILANTI**

Principal Administrator  
OECD  
Directorate for Science, Technology and Industry  
Information, Computer & Communications Policy Division

**Mr. Zahid ZAHEER**

Regulatory Officer  
Thuraya Satellite Telecommunications Company  
Abu Dhabi, United Arab Emirates

**Mr. Yasser ZEINELDIN**

Regional Marketing Manager  
Microsoft Gulf  
Dubai, United Arab Emirates

**H.E. Peter ZSOLDOS**

Ambassador  
Slovak Republic  
Abu Dhabi, United Arab Emirates

**H.E. Dr. Fawaz ZU'UBI**

Minister  
Ministry of Post & Communications of Jordan  
Jordan